



Lettre d'information aux Professionnels de Santé

Objet : PROTAMINE CHOAY 1000 U.A.H / ml, solution injectable, boîte de 1 flacon de 10 ml (DCI : Sulfate de Protamine) des laboratoires Sanofi –Aventis.

Nous tenons à porter à la connaissance des professionnels de la santé, que les lots (169020A ; 182610A et 182600A) actuellement sur le marché de la spécialité pharmaceutique PROTAMINE CHOAY 1000 U.A.H. / ml, solution injectable, boîte de 1 flacon de 10 ml (DCI : Protamine sulfate) présentent **une activité de neutralisation anticoagulante de l'héparine réduite d'environ 25%** par rapport à l'activité attendue (environ 755 UAH / ml au lieu de 1000 UAH / ml).

Vu le caractère stratégique du produit et l'absence d'autres spécialités disponibles à base de sulfate de protamine, il a été recommandé en accord avec des experts en anesthésie, réanimation et cardiologie et en attendant le remplacement des lots concernés, d'assurer la continuité de la prise en charge des patients dans les situations pour lesquelles l'utilisation du sulfate de protamine est indispensable tout en prenant en considération la réduction de l'activité de neutralisation anticoagulante de l'héparine d'environ 25 % par rapport à l'activité attendue et d'adapter en conséquence la dose à administrer aux patients , notamment en fonction des paramètres de coagulation.


Ministère de la Santé
Chargée de la Gestion de la Direction
de la Pharmacie et du Médicament
Pr. Ag. Meriem RAZGALLAH KHROUF

28 JUIL 2020